



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 28 septembre 2023

N° 4 Evaluation du contrat de ville de Saint-Maur-des-Fossés 2015-2022

		<i>Télétransmission Préfecture</i>
Membres composant le Conseil Municipal	49	Nomenclature : 8.5
Membres en exercice	49	Numéro : 094-219400686-20230928- lmc1580-DE-1-1
Membres présents	37	Date réception : 29 septembre 2023
Membres excusés et représentés	8	
Membres absents non représentés	4	
Pour	45	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le 28 septembre 2023 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 37, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 22 septembre 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint
M. Jean-Marc BRETON, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, Mme Dominique BLÉHAUT, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Héliène FEO, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et représentés:

Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Adrien CAILLEREZ qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, M. Loïc KERMAGORET qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Henri PETTENI qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Lydia DE LISE.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Étaient absents non représentés :

M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, M. Laurent DUBOIS.

N° 4

OBJET : Evaluation du contrat de ville de Saint-Maur-des-Fossés 2015-2022

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

notamment l'article L.-1111-2

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, portant notamment réforme de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville,

VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 actant prorogation des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022,

VU la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 actant prorogation des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2023,

VU la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville fixée par le décret 2014-1750 du 30 décembre 2014,

VU la délibération de la commune de SMDF n° 2 du 2 juillet 2015, portant adoption du cadre stratégique du contrat de ville,

VU la délibération de la commune de SMDF n°18 du 21 novembre 2019, portant signature du protocole d'engagements réciproques et renforcés au contrat de ville, pour la période 2020-2022,

VU l'avis de la Commission Développement durable, Cadre de vie, urbanisme, vie des quartiers, vie économique, commerces et sécurité en date du 19 septembre 2023,

CONSIDERANT que la ville de Saint-Maur a procédé à l'évaluation à mi-parcours de son contrat de ville,

CONSIDERANT que la commune a mis en place 190 actions au bénéfice des habitants du quartier des Rives de la Marne entre les années 2015 et 2023

CONSIDERANT que la ville de Saint-Maur a souhaité évaluer son contrat de ville afin de disposer d'éléments structurants pour l'écriture du nouveau contrat de ville

CONSIDERANT que la ville souhaite continuer à investir la politique de la ville suite au choix laissé par M.le Prefet de rester ou non en quartier prioritaire

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Prend acte de la présentation du rapport d'évaluation du contrat de ville pour la période 2015-2022.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

N° 4

OBJET : Evaluation du contrat de ville de Saint-Maur-des-Fossés 2015-2022

Fait et délibéré en séance le 28 septembre 2023, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture
le 29 septembre 2023
et de la publication électronique le
5 octobre 2023

Le Directeur Général des
Services

Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

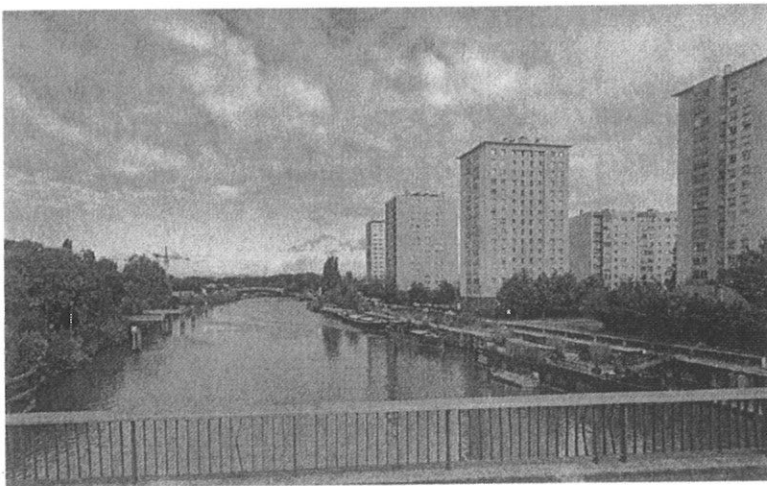
La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.



EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

2015-2022



Quartier prioritaire de la ville
« Les Rives de la Marne »



Préambule.....	2
1. Eléments de contexte : actualisation du diagnostic	4
1.1 Mise à jour du contexte global depuis la signature du contrat de ville	4
1.2 Evolution du Quartier prioritaire de la Politique de la Ville : comparaison à l'échelle communale et analyse des données	7
2. Suivi et évaluation de la programmation 2015-2022.....	13
2.1 Analyse globale de la mise en œuvre des actions.....	13
2.2 Analyse détaillée par actions.....	20
3. Fonctionnement des instances et évaluation du dispositif.....	26
3.1 Retour sur l'animation du contrat de ville : organisation de la gouvernance.....	26
3.2 Points de difficultés	27
3.3 Points forts	28
3.4 Recommandations pour le nouveau contrat de ville	29
3.5 Les nouveaux contrats de ville : engagements quartiers 2030	30

Préambule

Soucieuse de la qualité de vie de ses administrés, la Municipalité a toujours contribué à offrir aux habitants moins favorisés des services publics de proximité, que ce soit à travers son centre de loisirs ou sa médiathèque.

La ville a souhaité poursuivre son investissement en portant activement la réforme de la politique de la ville. Ainsi, suite à la promulgation de la loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, identifiant le quartier des Rives de la Marne à Saint-Maur-des-Fossés comme un quartier prioritaire, la commune a rédigé son contrat de ville.

Initialement conclus sur la période 2015 – 2020, les Contrats de Ville ont été prorogés jusqu’au 31 décembre 2023, par voie d’avenants, sous la forme de Protocole d’Engagements Renforcés et Réciproques (PERR).

En 2018, une évaluation à mi-parcours a été réalisée, avec un bilan intermédiaire des réflexions évaluatives, et a permis d’alimenter ce présent rapport.

Dans sa circulaire du 14 décembre 2021, l’État rappelle les attentes nationales concernant l’évaluation finale des Contrat de Ville, à savoir la réalisation d’une évaluation qui permet de dresser un bilan de l’efficacité des dispositifs comme outil visant à renforcer les dynamiques de coopération, favoriser une meilleure inscription du quartier dans les dynamiques de territoire ainsi qu’une meilleure territorialisation des politiques publiques.

Au-delà des obligations réglementaires, l’évaluation permet de prendre du recul sur le fonctionnement du dispositif et de s’interroger collectivement sur notre efficacité en termes d’actions, d’enjeux, de priorités pour les habitants des Quartiers de la Politique de la Ville (QPV).

L’étape de l’évaluation est une étape indispensable dans la conduite et l’amélioration de l’action publique en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Ces évaluations locales permettent d’alimenter la réflexion menée tant au niveau national que local, en préfiguration des prochains contrats de ville.

Les analyses statistiques sont construites à partir des données INSEE, SIG ville, opérateurs de l’Etat (Pôle emploi, CAF...). Bien que ces données soient parues en 2022 ou 2023, celles-ci ont pour source des données plus anciennes, notamment 2019. Parfois, les statistiques pour un même item ne se recoupent pas en fonction des sources.

Il s’agit d’une limite importante de l’analyse qui n’inclut pas, qui plus est, la période COVID-19. Après contact avec l’INSEE et l’observatoire départemental des quartiers d’habitat social, nous avons eu confirmation qu’il s’agissait des données les plus récentes sur les QPV.

Objectifs de l'évaluation :

- Mesurer l'apport du contrat de ville depuis 2015 et son impact sur le quartier des Rives de la Marne
- Mettre en lumière les points forts et les axes d'améliorations pour l'écriture du nouveau contrat de ville avec l'ensemble des acteurs concernés
- Remobiliser l'ensemble des partenaires signataires du contrat en vue de l'écriture du nouveau contrat
- Orienter les interventions sur les problématiques prioritaires.

1. Éléments de contexte : actualisation du diagnostic

Le diagnostic social et urbain de la ville, réalisé au début du contrat de ville, a permis de mettre en relief les problématiques, les forces et les faiblesses du territoire. L'objectif du diagnostic est de mieux cibler les champs d'intervention et les publics, d'améliorer les conditions de mise en œuvre du droit commun et des dispositifs spécifiques de la politique de la ville. Il constitue une étape essentielle du processus de construction du contrat de ville.

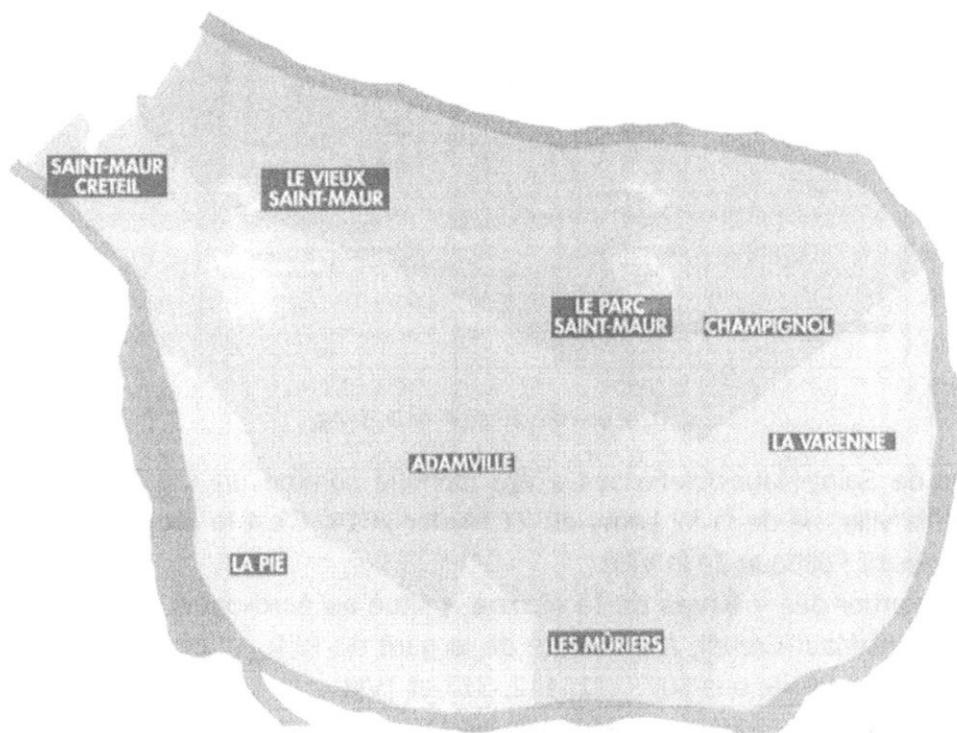
1.1 Mise à jour du contexte global depuis la signature du contrat de ville

Saint-Maur-des Fossés est une commune de 75.449 habitants selon le dernier recensement de la population qui a eu lieu en janvier 2023. Elle est située au cœur de l'Île-de-France, dans le Val-de-Marne, à 14 km au sud-est du centre de Paris.

La ville est jumelée avec 8 villes internationales : Ziguinchor au Sénégal, La Louvière en Belgique, Rimini en Italie, Hameln et Pforzheim en Allemagne, Bognor-Regis en Grande-Bretagne, Leiria au Portugal, Ramat-Hasharon en Israël.

Elle fait partie du territoire Paris Est Marne & Bois et de la Métropole du Grand Paris.

Elle comprend en son sein 8 quartiers (Adamville, Champignol, Les Mûriers, Le Parc, La Pie, Saint-Maur Créteil, La Varenne et Le Vieux Saint-Maur).



- Saint-Maur-des-Fossés compte de nombreux équipements

La commune de Saint-Maur-des-Fossés est située dans l'Académie de Créteil. Elle dépend de la zone C et compte 52 établissements scolaires sur son territoire dont plus de la moitié sont publics : 11 écoles maternelles, 12 écoles élémentaires, 5 collèges et 5 lycées.

La Ville dispose de solides équipements culturels et sportifs : un théâtre, une maison des arts et de la culture, deux cinémas, trois médiathèques, un conservatoire à rayonnement régional ainsi que trois centres sportifs et deux piscines.

Avec ses huit marchés, Saint-Maur-des-Fossés est la ville d'Ile-de-France qui en compte le plus après Paris.

Elle est également la première ville du Val-de-Marne avec près de 1300 commerces en activité. La ville de Saint-Maur-des-Fossés est desservie par 4 gares de RER, la future ligne 15 de métro ainsi que 11 lignes de bus RATP et 2 bus de nuit (noctiliens).

- Saint-Maur-des-Fossés et le quartier prioritaire des Rives de la Marne



Le quartier des Rives de la Marne

Un quartier de Saint-Maur-des-Fossés a été identifié comme un quartier prioritaire de la politique de la ville, né de la loi Lamy du 21 février 2014. C'est la première fois que la ville entre en dispositif Politique de la Ville.

Il s'agit du quartier des « **Rives de la Marne** » situé au nord-ouest de la ville, au sein du quartier de Saint-Maur-Créteil, à proximité de la gare du RER A Saint-Maur Créteil avec un accès direct aux lignes de bus 107, 111, 112, 317 et TVM.

Juxtaposant le QPV, le quartier vécu dispose de commerces de proximité (boulangerie, épicerie, pharmacie, supérette, bar...), **d'équipements publics (centre de loisirs, médiathèque annexe, école élémentaire les Chalets, collège Rabelais, lycée d'Arsonval, gymnase, service jeunesse, city stade...)** et d'associations (le Conseil Citoyen, Ecophylle, Parabole, la Compagnie d'imaginaire, à Défaut d'autres mots...).

Le tissu associatif très marginal lors de la mise en place du contrat de ville s'est fortement développé au fil des années mais reste cependant peu élevé du fait de la petite taille du quartier.

Le quartier des Rives de la Marne compte **1.735 habitants** au dernier recensement INSEE 2018. La population a augmenté de 10% par rapport au début du contrat de ville en 2015. Elle s'élevait à 1.577 habitants. Les habitants du QPV représentent 2,3% de la population saint-maurienne.

Le QPV comprend plus de 760 logements répartis comme suit entre 4 bailleurs:

- 1001 Vies habitat : 15 logements (6 rue traversière, 3 quai du pont de Créteil)
- Erigère : 69 logements (36-40 rue du Pont de Créteil)
- Adoma : 183 logements depuis la réhabilitation de 2021 - anciennement foyer de travailleurs- (23 quai du Port de Créteil)
- I3F : 497 logements (25-33 quai du Port de Créteil, 64,68,72,74,76,78,80,84,86,86bis rue du Pont de Créteil) .
Ce grand ensemble d'immeubles représente un petit quartier typique de l'urbanisme de masse des années 1960. Les immeubles, au nombre de neuf, sont sous formes de tours et de barres d'une douzaine d'étages, dont la construction date des années 1965 à 1971.

Au sein du QPV, se trouve un city stade avec des agrès, des jardins partagés et un local associatif partagé qui ont trouvé leur place dans le quartier dans le cadre de l'exécution du contrat de ville 2015-2023.

Le cadre de vie y est plutôt agréable mais certains habitants souffrent d'une stigmatisation du quartier. Etant en extrémité de la ville, ils se sentent d'avantages isolés, ce qui participe à un certain rejet des institutions (mairie, bailleurs ...).

→ Le contrat de ville

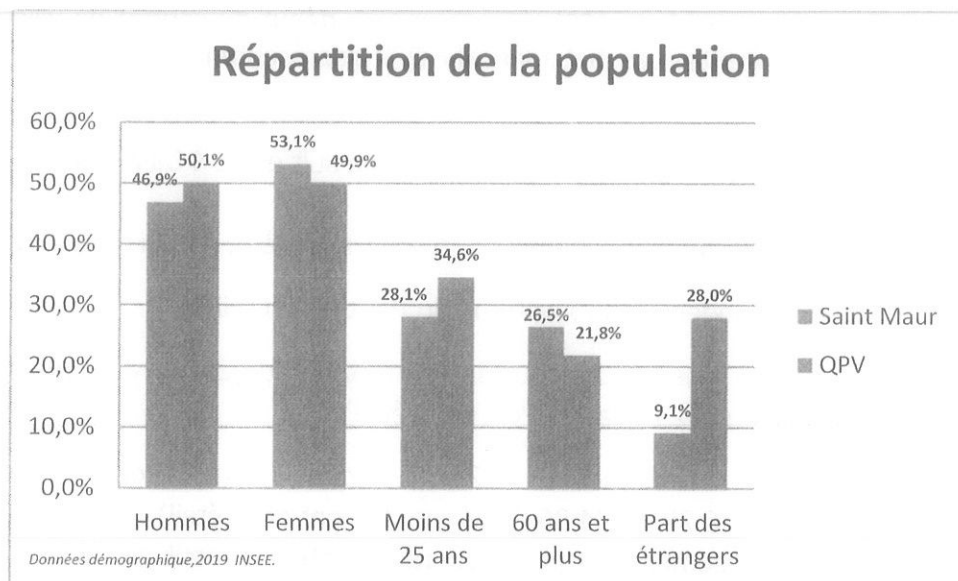
La mise en œuvre de la politique de la ville dans le quartier prioritaire a été actée par la **signature du contrat de ville** en date du **28 septembre 2015** avec 12 partenaires signataires : la Préfecture du Val-de-Marne, le Ministère de la justice, l'Académie de Créteil, la région Ile-de-France, le Département du Val-de-Marne, l'Agence Régionale de Santé, Pôle emploi, la CAF, la Caisse des dépôts, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration et les bailleurs Immobilière 3F et Erigere.

Ce contrat de ville s'articule autour de trois thématiques définies à l'échelle nationale :

- La cohésion sociale,
- L'habitat et le cadre de vie,
- Le développement économique et l'emploi.

L'étape suivante du diagnostic vise à mettre en exergue l'évolution du contexte socio démographique du quartier des Rives de la Marne et de la ville de Saint-Maur-des-Fossés sur ces 7 années de contractualisation (l'année en-cours n'étant pas incluse dans l'analyse).

La population de Saint-Maur-des-Fossés et du quartier prioritaire des Rives de la Marne



Le quartier des Rives de la Marne est marqué par une population plus jeune que l'ensemble de la ville de Saint-Maur-des-Fossés qui connaît une population vieillissante.

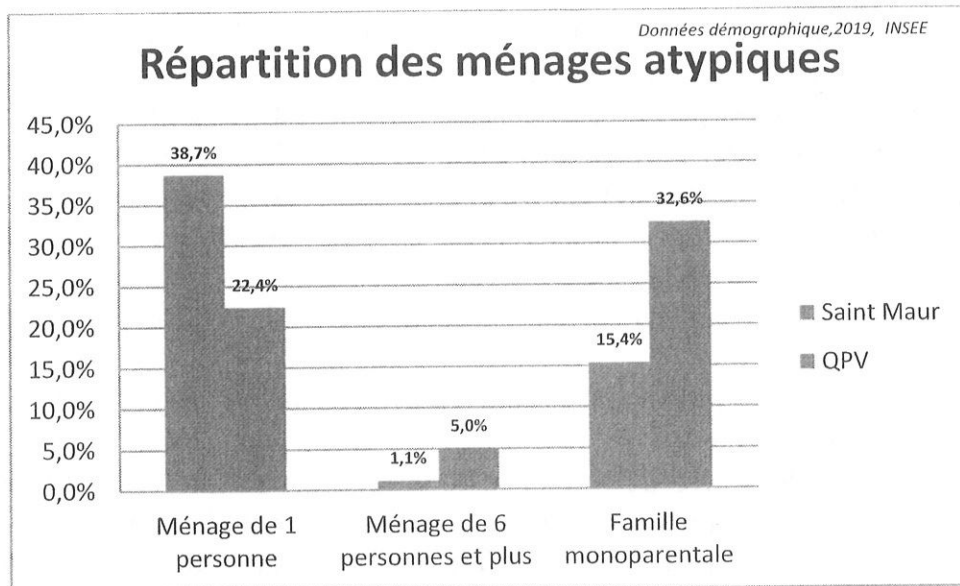
En effet, le nombre de jeunes de **moins de 25 ans** est de **34.6%** sur le QPV contre 28.1% sur le reste de la ville. C'est inversé proportionnellement au nombre de **seniors** avec **21,8%** de plus de 60 ans sur le quartier contre 26,5% sur le reste de la ville.

On note une parité d'hommes et de femmes à travers la ville et le quartier.

L'écart le plus marquant se trouve sur la part de la population étrangère qui est 3 fois supérieure sur le quartier qu'à l'échelle communale.

1.2 Evolution du Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville : comparaison à l'échelle communale et analyse des données

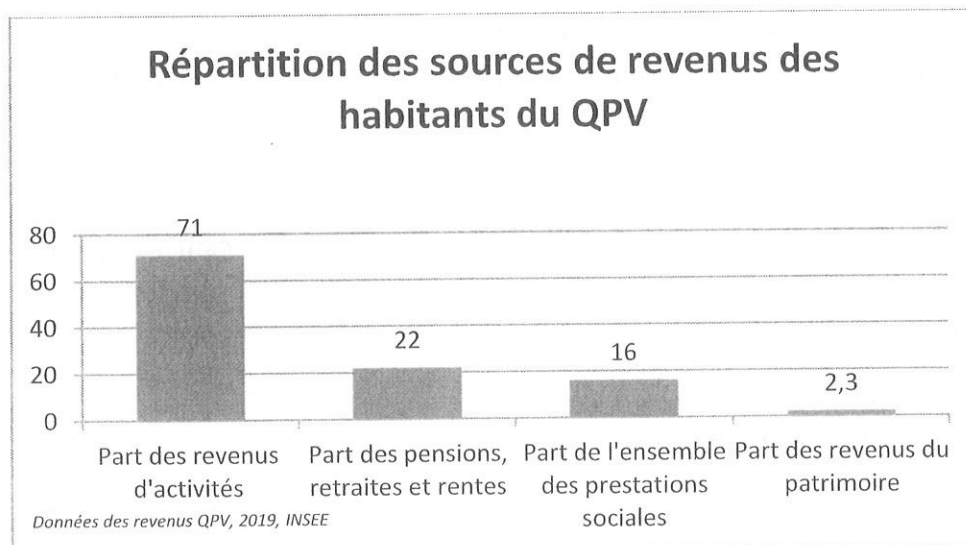
- **Démographie**



La répartition des ménages est inégale entre la ville et le QPV. Le quartier doit faire face à différentes problématiques :

- Les ménages de plus de 6 personnes : représente 5% des habitants du quartier, ce qui peut amener la question du surpeuplement des foyers
 - La **monoparentalité** : **32.6%** des habitants des Rives de la Marne sont concernés, c'est plus de 2 fois plus que sur le reste de la ville.
- Ces problématiques constantes peuvent être un frein pour le retour à l'emploi avec notamment la question du mode de garde.

▪ **Niveau de vie**



Le revenu est le critère unique de définition d'un QPV. Depuis la réforme de la géographie prioritaire, on peut noter une diminution du taux de pauvreté de 4.8% à l'échelle communale et de 1.9% à l'échelle du quartier.

Cependant, le taux de pauvreté n'inclut pas dans son calcul l'inflation du coût de la vie. Le chiffre ci-dessus est donc à nuancer.

Le revenu médian disponible par unité de consommation, c'est-à-dire le revenu à disposition des ménages pour consommer et épargner est près de 2 fois inférieur sur le quartier : 15.810€ en 2018, soit **1.318€ mensuel** contre 30.780€ sur la commune, soit 2.565€ mensuel. Il est à noter que la moyenne départementale est nettement inférieure (1961€ net mensuel) que le revenu médian disponible de Saint-Maur.

Malgré une hausse de 5% de ce revenu entre le début et la fin du contrat de ville, l'écart reste important.

La croissance peut s'expliquer par une hausse de l'activité ou par une augmentation du recours à des prestations sociales.

En effet, si la principale source de revenu reste le revenu d'activité, 16% du revenu des habitants du QPV est issu de prestations sociales contre 2.3% pour la ville.

Depuis la signature du contrat en 2015, il est constaté une hausse du nombre d'allocataires CAF habitant le QPV. L'accès aux droits et la diffusion de l'information ont pu en être acteur. Les allocataires CAF résident en QPV, au nombre de 576, représente 4.8% des allocataires de la ville de Saint-Maur-des-Fossés (11925). **33%** des habitants du QPV perçoivent **au moins une prestation CAF**.

Parmi ces allocataires ville et quartier prioritaire (source CAF2020):

- 328 personnes bénéficient d'une aide au logement sur le QPV,
- 24.7% de la population allocataire du Revenu de Solidarité Active (RSA) vit en QPV contre 13.5% sur la commune, soit presque le double,
- 31.9% des habitants du quartier perçoivent la prime d'activité.

Le nombre d'habitants vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 31.8% contre 35.8% sur l'ensemble des QPV du Val-de-Marne. Le chiffre reste stable alors que la pauvreté s'accroît dans de nombreux quartiers prioritaires, tant au niveau national que départemental.

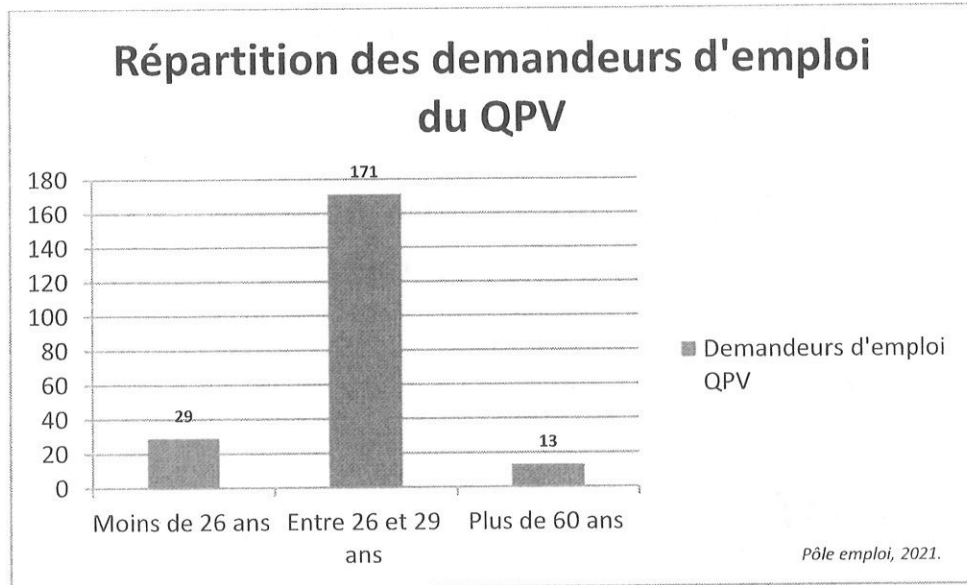
▪ Emploi

Selon le dernier recensement de Pôle emploi, les habitants du QPV demandeurs d'emploi représentent 4.4% des demandeurs d'emploi de la ville. On compte actuellement 213 demandeurs d'emploi sur le QPV contre 4.818 habitants sur la commune.

Ce chiffre peut paraître faible mais il convient de rappeler que le nombre d'habitants sur le quartier des Rives de la Marne est de 1735 habitants.

En 2015, ils étaient 183 demandeurs d'emploi sur le QPV pour 1577 habitants, ce qui signifie que le nombre de demandeurs d'emploi demeure constant.

On constate un nombre important de demandeurs d'emploi dans la tranche d'âge 26-29 ans.



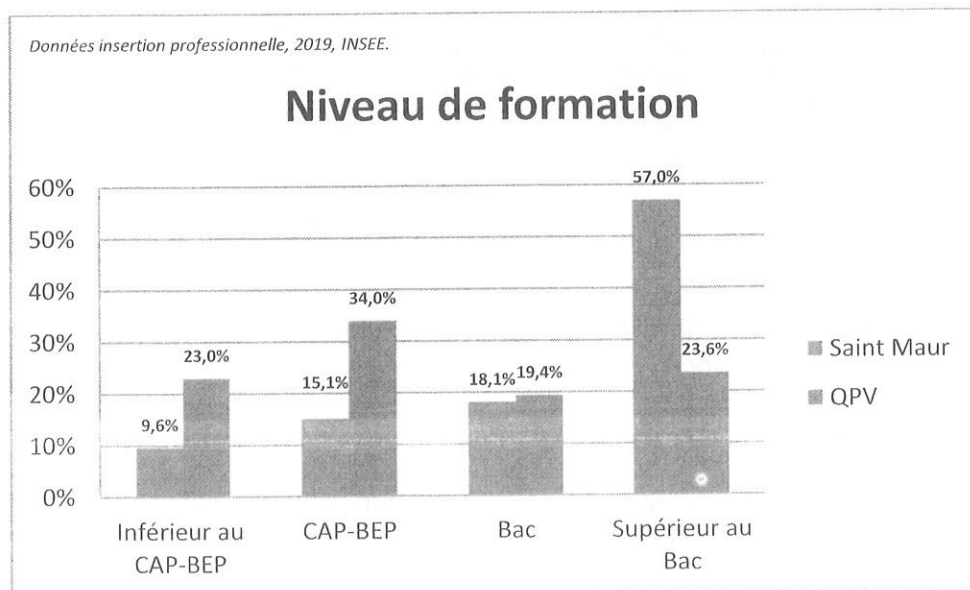
Le **taux de chômage** est de **18.6%** dans le quartier des Rives de la Marne contre 8.2% sur le reste de la ville.

Sur l'ensemble de la commune, on remarque une diminution des emplois précaires, ce qui n'est pas le cas sur le QPV. En effet, en 2015, le taux d'emploi précaire s'élevait à 13.6% et en 2018 à 21.1%.

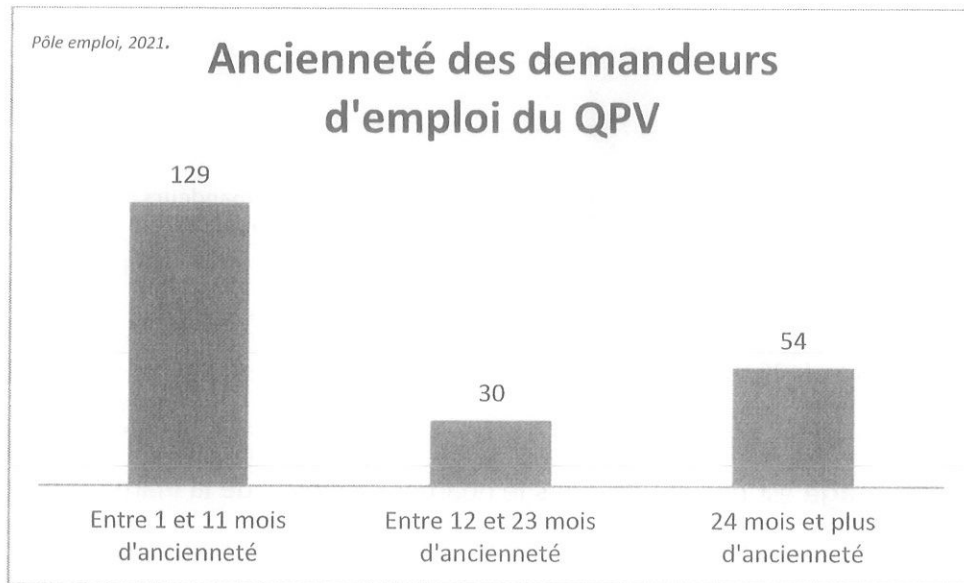
Cette augmentation du taux d'emploi précaire, peut être mise en relation avec le niveau de formation des habitants du quartier mais également avec le contexte économique et l'accroissement de l'ubérisation de nombreux métiers.

On observe notamment qu'au sein du QPV, les **niveaux de formation** dominants sont **inférieurs ou égal au CAP-BEP**, ce qui représente **57% des demandeurs d'emploi**.

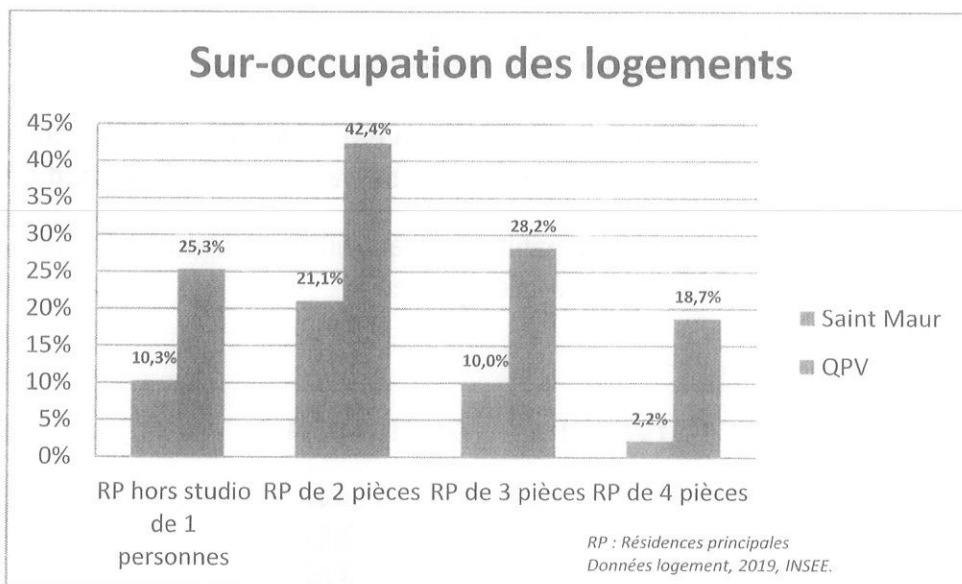
A contrario sur la commune, il y a plus d'habitants ayant une formation supérieure au bac, ce qui représente un écart d'environ 33% avec le quartier.



Malgré certaines difficultés d'accès à l'emploi au sein du quartier, la majorité des demandeurs d'emploi ne restent pas plus d'un an au chômage. De ce fait, ils ne sont pas considérés comme Demandeur d'Emploi de Longue Durée (DELD).



▪ Logement



La part des logements sur-occupés est deux fois plus importante sur le quartier, quelque soit le nombre de pièce de l'habitation.

▪ Tissu économique

Le nombre d'établissements du secteur marchand non agricole est en hausse depuis la signature et ce sur l'ensemble de la commune, QPV inclus. Le nombre d'établissement est passé de 7 317 à 9 288 sur la commune et de 45 à 75 sur le QPV. En effet, les micro-entreprises se sont beaucoup développées ces dernières années de manière générale.

La crise sanitaire

La crise sanitaire de 2020 a renforcé les difficultés existantes au sein du quartier des Rives de la Marne. Le confinement a été pour certains habitants un facteur aggravant des problématiques déjà existantes, notamment en terme d'alimentation.

Chez de nombreux jeunes, il a été observé des difficultés psychologiques ces dernières années dues au fait d'être socialement isolé.

A cela s'est ajouté la fracture numérique ou les enfants, qui n'avaient pas d'ordinateurs pour suivre les cours ou effectuer leur devoir, étaient pénalisés.

Cependant, des actions de solidarité ont pu être mises en place par le biais d'aides alimentaires notamment et la ville et l'Etat ont pu participer au soutien scolaire avec le prêt de tablettes numériques pour les enfants âgés de 8 à 12 ans.

L'ouverture de la Maison des Etudiants et de la Maison du Numérique, à proximité immédiate du quartier des Rives de la Marne, vise aussi à réduire cette fracture en offrant aux habitants et en particulier aux plus jeunes les conditions d'apprentissage qui peuvent être absentes de leur domicile.

2. Suivi et évaluation de la programmation 2015-2022/2023

2.1 Analyse globale de la mise en œuvre des actions

FONCTIONNEMENT : 190 projets soutenus auprès de 25 porteurs entre 2015 et 2023 pour 1,5 Million d'€

La ville de Saint-Maur-des-Fossés s'est dotée d'une programmation riche avec **plus de 190 actions réalisées ou en-cours de réalisation**, à ce jour, depuis la mise en place du contrat de Ville en septembre 2015, aux bénéfices des habitants du quartier prioritaire des Rives de la Marne.

Ces dernières répondent aux priorités annuelles de l'Etat déclinées au niveau local et aux besoins des habitants.

Elles se répartissent autour des 3 piliers :

1. « **cohésion sociale** », on peut citer des actions culturelles, d'accompagnement à la scolarité, de coaching scolaire, de séjour pendant les vacances scolaires, de week-end en famille...
2. « **développement économique et emploi** », avec des actions visant à accompagner les habitants du QPV en recherche d'emploi ou apporter des conseils en terme de création d'entreprises
3. « **cadre de vie** » autour de l'amélioration de l'environnement avec la mise en place de jardins partagés et de compost par exemple.

Au sein des 3 piliers du contrat, sont déclinées neuf orientations stratégiques et 25 axes prioritaires.

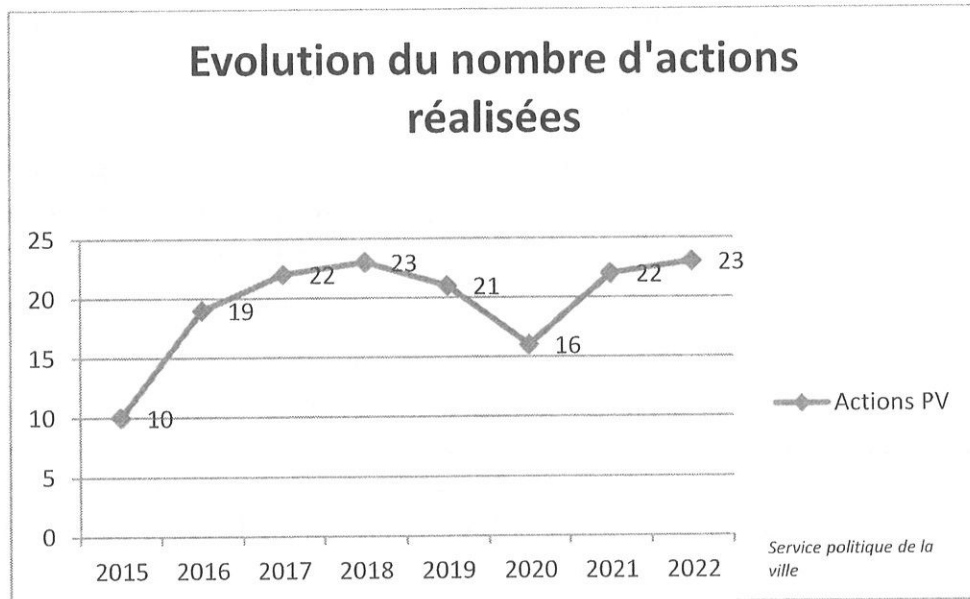
La diversité des actions proposées fait l'objet d'un travail de concertation avec les associations et les différents services de la ville.

La Municipalité tend à accompagner le tissu associatif Saint-Maurien dans la mise en œuvre des actions de la Politique de la Ville.

Malgré la petite taille du quartier et le peu d'association située sur le quartier, la ville et les associations sont restées mobilisées pendant toute la durée du contrat.

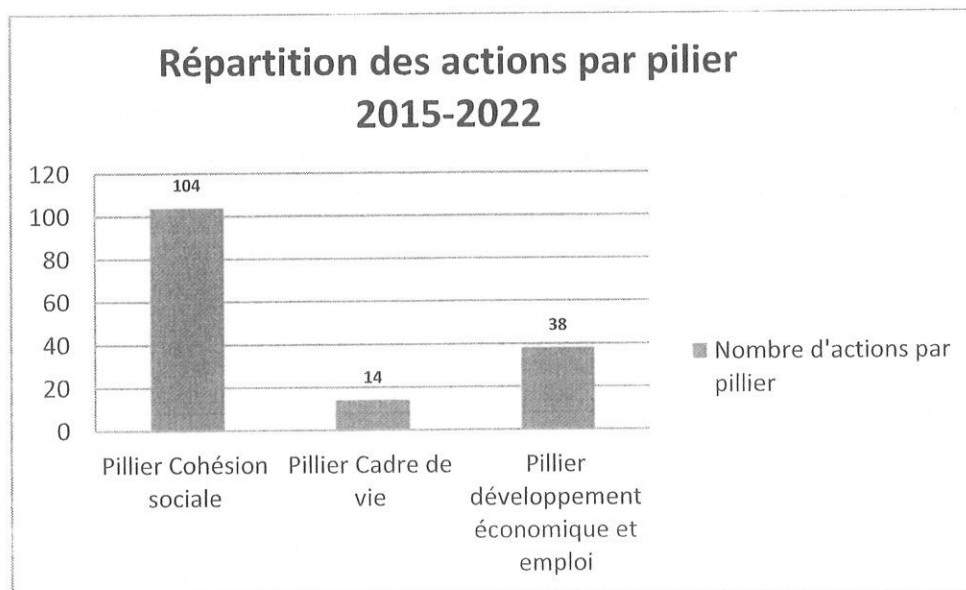
Le centre de loisirs, implanté sur le quartier est très fédérateur et reste un relais important pour la mobilisation des habitants.

Bien que de nombreuses actions aient lieu sur le quartier prioritaire, les actions de la Politique de la ville ont aussi vocation à se tourner vers l'extérieur, afin d'amener les habitants du quartier à fréquenter d'autres lieux et d'autres personnes. Des associations comme la VGA ou les services de la ville avec la mise en place de séjours, de week-end en famille ou de sorties culturelles œuvrent dans ce sens.



On constate une dynamique constante du nombre d'actions sur toute la durée du contrat de ville. La seule diminution relevée a eu lieu durant la crise sanitaire de 2020. En effet, certaines actions ont dues être reportées ou annulées. Cependant, malgré la pandémie, la politique de la ville et ses acteurs ont réussi à maintenir 16 actions.

Concernant les piliers auxquels se réfèrent les actions, on constate que la grande majorité d'entre elles a attiré à la Cohésion Sociale. En effet, ce pilier fait davantage appel à la capacité d'agir des structures, et notamment des associations, dont le champ de compétences ne s'étend pas à l'emploi ou au cadre de vie. Sur ce pilier, il est plus aisé de déployer des actions spécifiques ou d'adapter des dispositifs. Le pilier emploi nécessite davantage une mobilisation du droit commun en premier lieu.



Pour pouvoir mettre en place ces actions, les services de la ville et les associations bénéficient d'un co-financement (Etat, ville, EPT, CAF...).

La ville est le principal financeur de la politique de la ville. L'Etat soutient également, chaque année, les actions répondant à l'appel à projet « Budget Opérationnel de Programme 147 », principal appel à projet réservé à la politique de la ville.

Depuis le début de la contractualisation, l'Etat, via le BOP 147, a financé les actions à hauteur de 280.966 €. La ville a contribué pour un montant de **près de 1,5 millions d'euros**, charges de personnel comprises. Ce montant comprend le fonctionnement du centre de loisirs situé en cœur de quartier.

Outre cet appel à projets, des crédits hors politique de la ville peuvent être dédiés. C'est par exemple, le cas de la mise en place d'une maison du numérique sur le quartier vécu avec comme objectif prioritaire de réduire la fracture numérique et plus particulièrement pour les habitants du QPV. En parallèle, des coaching emploi ont été mis en place avec en plus la présence d'un écrivain public. Ce projet a été réalisé en partenariat avec la fondation Septodont, entreprise pharmaceutique dentaire situé sur le QPV.

Lors de la signature du contrat de ville, la ville avait identifié 37 fiches actions correspondant aux objectifs stratégiques et répondant aux 3 piliers.

A ce jour, seules 10 fiches actions n'ont pas encore fait l'objet de concrétisation, soit parce que les besoins ont évolué au fil du temps et de l'actualité, soit parce qu'aucun porteur de projet ne s'est saisi du sujet.

Pour autant, de nombreuses autres actions non identifiées au sein de la phase du diagnostic partagé, ont été mises en place tout au long du contrat.

Abattement de 30 % de la TFPB

Les logements sociaux situés en quartier prioritaire peuvent bénéficier d'un abattement fiscal afin d'accélérer l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.

Il constitue une contribution supplémentaire importante de la ville en faveur du QPV, qui renonce à une part de ses recettes au bénéfice des actions des bailleurs et donc des habitants des Rives de la Marne. Ainsi, un accord a été conclu entre la Ville et les bailleurs sociaux afin d'agir sur les trois priorités suivantes :

→ Pilier Cohésion sociale

L'objectif de ces actions est de favoriser le vivre ensemble, d'améliorer la tranquillité et la sécurité des habitants :

- aide à l'implantation ou au soutien d'activités sportives

Il s'agit de mettre en place des animations et initiation à différentes pratiques sportives.

- prévention de la délinquance et de la citoyenneté

Il s'agit de favoriser l'éducation à la citoyenneté, de renforcer les opérations liées à la tranquillité publique (médiation) et de lutter contre le sentiment d'insécurité.

→ Pilier Cadre de vie et habitat

L'objectif est de protéger le cadre de vie des habitants. Les bailleurs doivent être particulièrement associés à cette priorité car l'essentiel de l'espace ouvert relève de leur domaine privé.

- sensibiliser à la collecte de déchets
- modifier la perception du quartier
- renforcer le lien avec les bailleurs
- développer les jardins partagés

Il s'agit de favoriser le partenariat entre les différents acteurs, d'améliorer l'entretien et la propreté et de sécuriser le quartier.

→ Pilier Développement économique et emploi

L'objectif est de maintenir l'emploi des habitants du quartier en accompagnant la professionnalisation des assistantes maternelles.

L'abattement TFPB est un dispositif complémentaire du BOP147. **Plus de 900.000€ d'abattement** ont participé à l'amélioration du cadre de vie.

La ville et les bailleurs ont mis l'accent sur deux piliers qui sont la propreté et la sécurité.

Adulte relais

Un médiateur a été embauché en 2017 pour aller-vers les habitants et les associations. Son travail a permis de créer du lien mais le constat est qu'une personne seule n'est pas propice à ce type d'emploi. Pour autant, la petitesse du quartier ne permet pas le recrutement de deux personnes.

Conseil Citoyen

Les Conseils citoyens ont pour objectif de faire remonter les besoins des habitants et de participer aux projets des quartiers prioritaires. Chaque Conseil citoyen est autonome pour organiser ses travaux et décider des sujets sur lesquels il souhaite s'investir. A Saint-Maur-des-Fossés, il a été installé dès 2015 avec 10 membres des collectifs associatifs, commerçants et habitants.

Il est constitué en association et porte chaque année des actions autour de différentes thématiques (santé, éducation, culture...). Depuis le début du contrat de ville, une dizaine d'actions ont été portées par cette association. En effet, le Conseil Citoyen s'est impliqué sur toute la durée du contrat de ville, principalement. Cependant un turn-over élevé a été observé au fil des années.

Les tableaux en page suivantes présentent les actions des programmations 2015 à 2022 selon les axes définis lors de la signature du contrat de ville.

Ils ne représentent pas l'intégralité des actions menées mais donne une idée large de la vivacité des programmations annuelles.

ACTIONS DES PROGRAMMATIONS 2015-2022

COHESION SOCIALE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FICHE N°1 : Point Information Jeunesse								
Labélisation du PIJ		X						
Reorganisation du PIJ			X					
Coaching scolaire - méthodologie pour révision brevet et bac							X	X
FICHE N°2 : Point d'informations aux droits et ressources								
FICHE N°3 : Soutenir la parentalité								
Sorties culturelles en famille		X	X	X	X	X	X	X
Week-end en famille			X	X	X		X	X
Parentalité et conférence							X	
Parentalité et apprentissage							X	
Parentalité et nutrition équilibrée							X	
Parentalité et bien être						X		
FICHE N°4 : Aide aux devoirs pour les élémentaires du QPV								
Accompagnement à la scolarité	X	X	X	X	X	X	X	X
FICHE N°5 : Aide aux devoirs pour les collégiens du QPV								
Aide aux devoirs dans les collèges		X	X					
FICHE N°6 : Accueil de loisirs "Les Rives de la Marne"								
Accueil de loisirs "Les Rives de la Marne"	X	X	X	X	X	X	X	X
FICHE N°7 : Revalorisation de la bibliothèque annexe du QPV								
Revalorisation de la bibliothèque annexe		X						
Mise en place de formations informatiques			X					
Projet facile à lire à la bibliothèque			X					
Eveil aux sciences				X				
FICHE N°8 : Mise en œuvre d'un atelier de préparation à des épreuves orales								
Atelier de préparation à des épreuves orales	X		X					
FICHE N°9 : Apprentissage de la langue française : ateliers de communication								
FICHE N°10 : Création d'un centre de loisirs musical								
Mise en place d'un centre de loisirs musical			X					
FICHE N°11 : Mise en œuvre d'une opération théâtre								
FICHE N°12 : Sensibilisation à l'art urbain								
Sensibilisation à l'art urbain	X							
Découverte des techniques du street art et pratique			X					
Atelier de poésie urbaine					X			
FICHE N°13 : Mini séjours								
Mini-séjours	X	X	X	X	X	X	X	X
FICHE N°14 : Aide à l'implantation ou au soutien d'activités sportives								
Promouvoir les bienfaits de l'activité physique		X						
Découvertes et pratiques d'activités sportives		X	X					
Stages multi-activités vacances scolaires			X	X	X	X	X	
Ca bouge à Saint-Maur			X	X	X	X		
FICHE N°15 : Atelier de médiation artistique								
FICHE N°16 : Prévenir les dangers d'internet et des NTIC dans le cadre de la radicalisation								
Prévention dangers d'internet/radicalisation au sein des collèges	X							
FICHE N°17 : Médiation								
Recrutement adulte relais médiateur			X					
Chantier citoyen				X				
FICHE N°18 : Développer l'accueil des TIG et mesures de réparation								
FICHE N°19 : Ateliers culinaires et action de sensibilisation								
Goûter pédagogique prévention-éducation			X					
Nutrition et équilibre alimentaire				X	X			
Conférence nutrition				X				
Equilibre alimentaire : bien manger, bien dormir					X			
Partager les recettes du vivre ensemble à travers la cuisine								X
Stand mobile pour redécouvrir l'alimentation							X	
FICHE N°20 : Mise en œuvre d'un atelier de								

programmation d'une séance de cinéma							
Les ficelles du cinéma			X				
Atelier de sensibilisation au pré-cinéma				X			
Hors fiches actions							
Prévention contre l'usage de drogue		XX	X				
Séjour été club ados			X				
Visites culturelles					X		
Court métrage " mon quartier va briller"						X	
Espace game mobilité						X	
Serious game						X	
Organisation de matchs d'improvisation					X		
Atelier Web radio					X		
Jeux joue						X	
Informations et prévention cancers			X				
Sorties intergénérationelles			X	X			
Atelier comédie musicale				X			
Conduite à risque				X			
Formation au code de la route				X			
Etudes sur la santé bucco-dentaire				X			
Sorties jeunes				X			
Spectacle et initiation au stand'up							X
Coaching, développement personnel pour ados							X
Création d'un livre numérique et papier							X
En avant la musique I							X
Mes premiers courriers							X
Ateliers robotique et informatique enfants							X
Ohé du bateau							X
Activités culturelles pour la découverte du patrimoine parisien							X
Création d'un clip musical							X
Parcours littérature jeunesse et art mural							X
Lire, écrire et peindre							X
Humanus solidaritus, inventons ensemble							X
Sur les pas de Vincent Van Gogh							X
Rencontre autour de la petite enfance		X					
Création d'un court métrage de comique muet			X				
Projet photo "portraits du quartier"			X				
Chantier de rénovation de l'Abbaye			X				
Journal du quartier					X		

CADRE DE VIE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FICHE N°21 : Création d'un atelier mécanique urbain								
FICHE N°22 : Sensibilisation à la collecte des déchets								
Sensibilisation à la collecte des déchets	X	X						
Le compost au QPV				X	X	X		
FICHE N°23 : Développement des jardins partagés								
FICHE N°24 : Mise en place d'une commission d'impayés de loyers								
FICHE N°25 : Modifier la perception du quartier								
Réalisation d'une fresque participative		X						
Marquage au sol		X						
Amélioration du cadre de vie				X				
Le QPV fait son miel					X		X	
Quartier propre, c'est possible					X			
FICHE N°26 : Renforcement du lien avec les bailleurs								
FICHE N°27 : Réduire la précarité énergétique								
Hors fiches actions								
Mon quotidien chaque geste compte		X						
La main verte								X
Ca bouge sur les Rives de la Marne								X

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FICHE N°29 : Aide et accompagnement à la recherche d'emploi								
Aide et accompagnement à la recherche d'emploi	X	X	X	X	X			
Accompagnement aux métiers d'aide à domicile					X			
Organisation de cafés collaboratifs					X			
Vers l'emploi, développer vos compétences pour agir		X						X
FICHE N°30 : Actions à destination des 16-25 ans								
Formation BAFA	X	X	X	X		X	X	X
Découverte des métiers en réalité virtuelle						X	X	X
Projet #1825estime toi								X
Formation PSCI								X
FICHE N°31 : Mobilisation des entreprises								
Rencontre collégiens entreprises pour stage d'observation		X						
FICHE N°32 : Processus d'insertion des assistantes maternelles par le biais du SAM								
FICHE N°33 : Les codes de l'entreprise								
Les codes de l'entreprise	X	X	X	X				
FICHE N°34 : Conseils et accompagnement à la création d'entreprises								
Conseils et accompagnement à la création d'entreprise	X	X						
FICHE N°35 : Information via l'économiste solitaire								
FICHE N°36 : Accompagnement au concours talents des cités								
Préparation au concours Talents des Cités		X						
FICHE N°37 : Insertion par l'économie								
Clauses d'insertion				X				
Hors fiches actions								
Partenariat avec Parabole et créer avec la langue française				X				
Espace d'affichage collaboratif						X		
Découverte des métiers du fluvial						X	X	X
Ca bouge sur les bords de Marne							X	
Inclusion par le sport							X	
Valorisation et co-développement des compétences							X	
De la cuisine à la table								X

→ Le Plan d'Engagements Renforcés et réciproques

Le PERR 2020-2022 signé entre l'Etat, l'EPT, la commune de Saint-Maur-des-Fossés, et les partenaires qui souhaitaient s'engager, a eu pour objectif de proroger le Contrat de Ville pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Il a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2019.

L'évaluation à mi-parcours avait mis en avant les points suivants :

25 actions sur la thématique réussite éducative ont été mises en place entre 2015 et 2018 avec 70% de subventions dédiées au pilier cohésion sociale. Elles ont permis de renforcer le partenariat avec l'Etat. De nombreuses actions d'ouvertures culturelles, de loisirs et de pratiques sportives ont connu du succès. En terme d'emploi, 11 actions ont été menées par le service économique mais il en ressort un public difficile à toucher sur une compétence de droit commun. Les actions BAFA trouvent toujours un écho favorable avec des embauches comme animateur au sein de la ville.

Le PERR avait permis de dégager 8 priorités pour les années à venir :

- favoriser la réussite éducative,
- soutenir la fonction parentale,
- développer des initiatives innovantes de lutte contre le décrochage,
- accompagner le public dans sa recherche d'emploi,

- optimiser la relation entre demandeurs d'emploi et entreprises,
- développer les dispositifs de formation répondant aux mieux aux offres d'emploi du territoire,
- favoriser l'éducation à la citoyenneté, la gestion des conflits, la violence à destination des jeunes,
- renforcer les actions liées à la tranquillité publique et lutter contre le sentiment d'insécurité.

2.2 Analyse détaillée par actions

La ville de Saint-Maur-des-Fossés a souhaité mettre en exergue des actions phares présentes dans chaque pilier. Elles sont des exemples de la capacité qu'offre la Politique de la Ville à initier des actions répondant aux besoins des habitants. Leur succès témoigne d'un intérêt de la population pour leur contenu.

▪ Cohésion sociale

La cohésion sociale représente 66% des actions du contrat de ville. Elle comprend 6 orientations stratégiques : l'accès au droit, la réussite éducative, les actions sociales et culturelles, la prévention de la délinquance, la santé et les relations intergénérationnelles.

Action	Accompagnement à la scolarité
Porteur de Projet	Ville - Service Périscolaire
Description de l'action	La ville a mis en place un service d'accompagnement à la scolarité pour apporter une aide adaptée, visant à lutter contre le décrochage scolaire au sein de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) du QPV et à favoriser l'implication des familles dans le suivi de la scolarité de leur enfant.
Thématique	Education – Action spécifique d'accompagnement scolaire et CLAS
Public touché	Enfant de 6 à 12 ans (environ 16)
Point fort	Avec près de 150 enfants accompagnés, l'accompagnement à la scolarité a permis de fluidifier le dialogue avec les familles. Cette action a évolué en 2022, avec un partenariat avec l'Education Nationale et la Maison de la Parentalité. Des réunions parents/professeurs ont été également proposées et l'implication des parents est en hausse.

Action	Mini-séjour
Porteur de Projet	Ville - Service Périscolaire
Description de l'action	L'accueil de loisirs des Rives de la Marne met en place pour les enfants de ce centre, un séjour de 5 jours, chaque année, au mois de juillet sur des thématiques différentes. Il permet à ces enfants de partir en vacances hors de leur cadre de vie habituel.
Thématique	Lien social, découverte,
Public touché	Enfant de 6 à 12 ans (environ 16)
Point fort	Ces séjours favorisent le vivre ensemble à travers tous les instants de la vie quotidienne et les activités proposées. Ces moments ont permis, chaque année, à une quinzaine d'enfants qui n'ont pas toujours la possibilité de partir en vacances de découvrir un nouvel environnement et de renforcer les liens hors cadre.

	Les jeunes ont pu ainsi profiter de séjours de natures différentes telles que des séjours au sein de bases de loisirs avec la pratique d'activités sportives encadrées par des professionnels (canoë, vélo, tire à l'arc et VTT). Ils ont pu découvrir des lieux différents (montagne, mer, cirque équestre, ferme, péniche...) et pratiquer différentes activités (camping, activités sportives...).
--	---

Action	Week-end en famille
Porteur de Projet	Ville - Service Périscolaire
Description de l'action	L'accueil de loisirs des Rives de la Marne organise un week-end en famille avec différentes thématiques (volcan, mer, préhistoire...) Le départ se fait le samedi matin avec un retour le dimanche soir.
Thématique	Lien social, participation des habitants
Public touché	Enfants et parents, vivre ensemble
Point fort	Ces week-ends en famille favorisent le vivre ensemble et la citoyenneté. Ils permettent aux enfants d'accéder avec leur parent à des pratiques culturelles et de « faire ensemble » mais c'est surtout une occasion de partager des moments privilégiés ou une activité ensemble. Ils sont un vrai soutien à la fonction parentale. Les thèmes sont variés. Ainsi les familles ont pu découvrir les plages du débarquement, la Baie de Somme, les Châteaux de la Loire, un parc préhistorique... Chaque année, environ 50 personnes bénéficient de ces week-ends ce qui représente une dizaine de famille.

Action	En avant la musique
Porteur de Projet	Ville - Conservatoire
Description de l'action	L'action « en avant la musique » a pour objectif de faire découvrir la musique classique par le biais, dans un premier temps d'ateliers d'initiations aux instruments de musique proposés au sein du quartier des Rives de la Marne. Puis dans un second temps une formation au prestigieux Conservatoire à Rayonnement Régional.
Thématique	Culture – pratique artistique et culturelle
Public touché	Enfants de 6 à 12 ans
Point fort	La musique classique qui apparaît comme élitiste est réservée à une population économiquement favorisée. Ce projet débuté en 2021 a permis à 9 enfants de bénéficier d'une inscription gratuite au CRR de Saint-Maur-des-Fossés sur les instruments suivants : Trompette, Trombone, Violon et Alto.

Action	Ça bouge à Saint-Maur
Porteur de Projet	Association VGA (Vie au Grand Air)
Description de l'action	La VGA organise chaque année au sein de la Résidence des Rives de la Marne, une journée autour de la promotion du sport pour tous. Elle propose aux habitants des Rives de la Marne, par le biais d'ateliers, d'animations et initiations de découvrir des activités physiques et sportives dans le but de les encourager à faire du sport. Lors de cette manifestation, un stand est dédié à la découverte des métiers du sport pour les jeunes du QPV.-
Thématique	Santé, éducation, emploi

Partenaires	Bailleurs I3F
Public touché	Tous les habitants du quartier des Rives de la Marne.
Point fort	Cette action rassemble en moyenne 200 habitants par an. Elle permet de faire découvrir des pratiques physiques et sportives aux habitants du quartier, de les informer sur les activités de la VGA, ainsi que sur les différentes aides financières (Ville, CAF et I3F). Elle participe à la prise de licence sur des disciplines variées.

Action	Sur les pas de Vincent Van Gogh
Porteur de Projet	Conseil Citoyen
Description de l'action	Le Conseil Citoyen a proposé une action autour de la culture et de l'expression artistique avec dans un premier temps la découverte de la ville d'Auvers-sur-Oise, lieu important de séjour du peintre Vincent van Gogh et de son œuvre (Visite du château, exposition de tableaux, des jardins, visite sur les lieux fréquentés par le peintre pour la réalisation de quelques-uns de ses tableaux). Dans un second temps, une professionnelle a animé des ateliers de peinture. Les œuvres ont été exposés à la pharmacie des Rives de la Marne.
Thématique	Culture, expression artistique, lien social, vivre ensemble,
Public touché	Tous les habitants du quartier des Rives de la Marne
Point fort	Cette action a permis aux habitants de découvrir l'environnement de la peinture par le biais des œuvres du peintre Vincent Van Gogh. L'activité artistique de reproduction du tableau a créé une cohésion au sein du groupe. Les participants étaient très satisfaits et fiers de voir leurs œuvres exposées au sein de leur quartier.

▪ **Développement économique et emploi**

Le développement économique et emploi représente 9% des actions du contrat de ville. Ce pilier est une priorité pour l'Etat et doit correspondre à un engagement financier de 25% des subventions.

Il répond à un partage de compétences entre le droit commun (services de l'Etat à travers Pôle Emploi et Mission locale) et l'EPT qui dispose de la clause de compétence depuis 2017.

Il reste difficile d'évaluer la valeur ajoutée du Contrat de Ville sur l'accès à un emploi pérenne ou alors seulement sur un nombre limité de bénéficiaires. Le bilan des actions donne à voir que les actions concernant ce thème ne sont pas, pour la plupart des projets emploi, à destination exclusive des habitants du QPV et qu'ils sont souvent minoritaires. Ceci étant, des sorties positives ont eu lieu que ce soit pour des jeunes comme pour des femmes. De plus, le Contrat de Ville a permis de soutenir un maillage entre les partenaires. Le nombre des demandeurs d'emploi demeurant faible, il a été essayé de toucher « les invisibles » à travers plusieurs actions. Le manque de mobilisation des jeunes demeurent un frein important.

Action	BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)
Porteur de Projet	Ville – Service Jeunesse

Description de l'action	<p>Le B.A.F.A. est une formation qui autorise l'encadrement d'enfants et d'adolescents en accueil collectif de mineurs (ex. : centres de vacances ou de loisirs...). Ce brevet reconnu et délivré par l'Etat est règlementé.</p> <p>Les jeunes participent à des stages de base avec 4 formations théoriques générale d'une semaine en Ile-de-France en externat. Ensuite, pour les jeunes ayant validé la base, 2 stages d'approfondissement doivent être réalisés dans les 30 mois suivant la Base afin de finaliser la formation BAFA.</p> <p>Le service jeunesse accompagne les jeunes dans leur recherche d'un stage pratique ou d'un poste d'animateur au sein de la ville.</p>
Thématique	Jeunesse, cohésion sociale, vivre ensemble, emploi
Partenaires	IFAC (Institut de formation, d'animation et de conseil)
Public touché	16/26 ans
Point fort	<p>A travers cette action, une cinquantaine de jeunes a pu se former à un métier ou un job étudiant qui recrute : l'animation.</p> <p>Par la suite, la ville embauche en priorité les jeunes qui ont obtenu leur BAFA.</p>

Action	Les codes de l'entreprise
Porteur de Projet	Association – FACE Val de Marne
Description de l'action	<p>FACE Val de Marne a proposé de déployer les ateliers « codes de l'entreprise » auprès des acteurs locaux de l'accompagnement professionnel principalement destinés aux résidents des Rives de la Marne.</p> <p>Les ateliers se sont déroulés sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'importance du savoir-être en entretien de recrutement. - Comprendre l'offre d'emploi pour adapter CV et lettre de Motivation. - L'importance du savoir-être en entretien de recrutement.
Thématique	Emploi
Partenaires	Insertion Service, Ets Ducrest, Groupe Valophis
Public touché	Demandeurs d'emploi
Point fort	Proposée 4 années de suite, cette action a donné l'opportunité à une cinquantaine d'habitants du quartier de se former aux codes de l'entreprise : le savoir-être en entretien, la rédaction de CV et lettre de motivation.

Action	Vers l'emploi, développez vos compétences pour agir
Porteur de Projet	Association : A défaut d'autres mots
Description de l'action	L'atelier porte sur l'acquisition de compétences dans le but de trouver un premier emploi, un changement de métier, ou un retour à l'emploi. Il est réalisé à travers un groupe ouvert qui se réunit toutes les semaines pour se former, s'auto former et s'évaluer lors de rencontres thématiques.
Thématique	Emploi, lien social
Public touché	Destiné à tout public en recherche d'emploi
Point fort	Par le biais de cette action, les habitants ont pu acquérir des outils pour l'insertion socioprofessionnelle afin de mieux communiquer,

	mais aussi, pour certains, de retrouver le chemin du travail. Chaque année, une dizaine d'habitants du QPV a suivi les ateliers.
--	--

▪ **Cadre de vie**

Le pilier Cadre de vie représente 8% des actions du contrat de ville. Il apparaît davantage en retrait dans la mobilisation des crédits spécifiques. Les actions de ce champ relèvent souvent des politiques d'aménagement, des programmes de renouvellement urbain ou de mesures spécifiques des bailleurs sociaux.

Le QPV des Rives de la Marne a bénéficié d'une réhabilitation récente (2010) et dispose en pied d'immeuble d'une association dédiée au développement durable.

Action	Le QPV fait son miel
Porteur de Projet	Association - Ecophylle 72 rue du pont de Créteil
Description de l'action	L'association a proposé un accompagnement pédagogique sur l'intérêt des abeilles dans le maintien de la biodiversité, la mise en place de ruches et leur entretien à destination des résidents du QPV.
Thématique	Participation des habitants, vivre ensemble, cohésion sociale
Partenaires	Septodont, Pharmacie du QPV, bailleurs sociaux, apiculteur
Public touché	Habitants du QPV
Point fort	Une action innovante au sein du quartier qui a favorisé une participation active des habitants. Ces derniers, ainsi que les salariés de Septodont ont été très curieux et enthousiastes pour la fabrication de miel et l'apport bénéfique des abeilles au maintien de la biodiversité en ville. Cette action a abouti à la fabrication de miel estampillé « le miel du QPV ». 3 ruches ont permis la production d'environ 945 petits pots de miel sur deux ans.

Action	Le compost au QPV
Porteur de Projet	Association - Ecophylle 72 rue du pont de Créteil
Description de l'action	Ecophylle a proposé un projet de traitement des bio déchets à la source via le compostage, répondant par la même occasion aux objectifs énoncés par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte. Trois temps forts ont été organisés : le premier avec la visite du site de compostage du Potager du Roi à Versailles et celui d'un bailleur I3F, le second avec une formation au compostage et le dernier avec l'inauguration festive du site de compostage sur le QPV.
Thématique	Participation des habitants, vivre ensemble, cohésion sociale
Public touché	Habitants du QPV
Point fort	Cette action a permis de mettre en place les premiers composteurs au sein du quartier, mais également de renforcer les liens sociaux entre les résidents. Des habitants ont pu ainsi se rencontrer pour la première fois autour de ce projet. De plus, des partenariats ont été créés avec le bailleur Erigère mais également avec le lycée François Mansart.

Action	Quartier propre, c'est possible
Porteur de Projet	Association – Parabole
Description de l'action	Suite à de nombreux déchets sur le domaine d'I3F, une action de sensibilisation des habitants à la propreté du quartier a été initiée, par le biais entre autre d'une distribution d'un « Livret Propreté » aux habitants et aux commerçants du quartier. Des photos rassemblées dans ce dernier, sont argumentées par des commentaires à la fois courts et positifs. A l'issue de cette information une journée Citoyenne « Grand ramassage » a eu lieu.
Thématique	Tous les habitants du quartier prioritaire des Rives de la Marne.
Public touché	Habitants du QPV
Point fort	Outre la quantité de déchets ramassés, cette action sensibilise les habitants à cette problématique. Quant à l'action citoyenne, cette dernière a réuni une vingtaine de personnes et a permis de récolter sept sacs de déchets, un caddy d'encombrants ainsi qu'un sac de mégots. La Gazette des « Rives de la Marne a publié des articles sur ces réalisations Les participants de l'Atelier Loisirs Créatifs et Couture ont pu confectionner des sacs et objets à partir de jeans et tissus récupérés.

3. Fonctionnement des instances et évaluation du dispositif

3.1 Retour sur l'animation du contrat de ville : organisation de la gouvernance

Le Contrat de Ville est un dispositif piloté par la Ville, l'Etat et l'EPT.

Les modalités de gouvernance diffèrent, aujourd'hui, du schéma initial puisqu'en 2015, Saint-Maur-des-Fossés n'était pas en intercommunalité.

Depuis 2017, conformément à la loi NOTRe, l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois dispose de la compétence politique de la ville.

Ce dernier a effectivement été partie prenante du contrat de ville en 2019 avec le financement résiduel d'actions. Cependant, ces dernières sont portées par la commune qui en assure l'essentiel de l'ingénierie.

L'EPT s'est vu également doté de la compétence emploi et s'est substitué à la commune de Saint-Maur-des Fossés. Néanmoins, la ville a fait le choix de maintenir en son sein un service et des moyens dédiés à la politique de la ville.

Le contrat de ville et sa programmation font l'objet de plusieurs étapes :

Novembre -Décembre N-1:

- Lancement des appels à projet du BOP 147

Le service politique de la ville se mobilise pour fédérer des porteurs de projets ville et associatif autour d'actions au profit des habitants.

Janvier – Février N :

- Comité d'éligibilité

Le délégué du Préfet et les chefs de projets PDV ville et Ept se réunissent pour s'assurer de la validité des projets déposés.

Février-Mars N :

- Comité Technique (COTECH)

Il est co-animé par l'Etat, la ville et le l'EPT afin d'évaluer la pertinence des actions et faire une estimation du budget qui pourrait être alloué aux porteurs de projets. Il comprend principalement des techniciens de la PDV.

- Comité de Pilotage (COFIL)

Co-présidé par l'Etat, la ville et l'EPT, il valide les programmes d'actions annuelles, et valide les demandes de subventions.

Les principaux partenaires financeurs sont présents ainsi que le Conseil Citoyen.

Avril N :

- Attributions de subventions

Les demandes de subventions validées lors du COFIL font l'objet d'une délibération en Conseil Municipal avant d'être transmises aux associations.

Les partenaires financiers commencent à transmettre les subventions aux associations.

De Avril à Décembre N :

- Mise en place des actions

Les porteurs de projet accompagnés par le service politique de la ville mettent en place les actions au sein du quartier des Rives de la Marne.

Novembre N :

- Evaluation des actions

Le service politique de la ville organise une réunion bilatérale de bilan N+1 avec les porteurs de projet ville et associatif en présence de l'Etat et l'EPT, pour évaluer les actions mises en place dans l'année.

Le Chef de Projet est parfaitement identifié par les acteurs de la Politique de la Ville, qui se réfèrent directement à lui et qui a un rôle de facilitateur. Néanmoins, ce constat induit une certaine dépendance des acteurs vis-à-vis de ce dernier.

Il est avant tout l'interface privilégié des acteurs de la Politique de la Ville. Il est le relais entre les institutions et les associations, qui sont parfois éloignées les unes des autres. C'est lui qui réunit les acteurs de la même branche au cours des réunions de coordination, afin de mieux orienter les usagers, et de favoriser la cohérence des projets déposés. Son travail consiste à faire travailler les acteurs ensemble.

Dans le cadre des appels à projets, il s'assure de la cohérence des actions déposées, et rapproche les structures qui ont des enjeux communs.

3.2 Points de difficultés

Il est ressorti dans ces 7 années de contractualisation, plusieurs difficultés qui avaient déjà été soulignées lors de l'évaluation à mi-parcours.

La première est l'utilisation du carroyage de l'Insee qui se fonde sur la pauvreté mais qui n'englobe pas les quartiers vécus. C'est d'autant plus compliqué sur un quartier de petite taille comme celui des Rives de la Marne.

La deuxième difficulté est le partage de compétence, pas toujours lisible et clair pour les porteurs. Ce champ de compétences entremêlées entre l'Etat, la Ville et l'Ept, rend le travail complexe et le nombre d'appels à projets ne facilite pas la lecture de la politique de la ville.

De plus, il existe un manque de concordance entre ces derniers et une véritable problématique autour du rétroplanning et du versement des subventions. Il est fréquent que les financements n'arrivent qu'à l'été, ce qui ne laisse que très peu de possibilité aux associations qui n'ont pas de fonds propres pour mettre en place une action cadencée. La question de la temporalité est au cœur du débat car le temps des collectivités ne correspond pas à celui des habitants.

Les instances (COFIL, COTECH) sont utiles mais insuffisamment stratégiques car tous les acteurs ne sont pas autour de la table et les engagements ne sont pas conclus le jour des réunions. Il n'y a pas de centralisation qui permet de savoir ce qui a été accordé par la suite.

La mobilisation du droit commun est freinée par un degré d'implication parfois faible de certains acteurs.

De plus, les actions soutenues dans le cadre du Contrat de ville peinent parfois à dépasser le stade expérimental et à passer dans le droit commun. Pour autant, les crédits spécifiques politique de la ville n'ont pas vocation à être pérenne.

En outre, l'animation territoriale a été ralentie à la période du COVID-19 et le tissu associatif a pu perdre en maillage les années qui ont suivies.

De nouveaux dispositifs ont émergé (quartiers d'été, la cité de l'emploi), ce qui n'est pas toujours aisé à mettre en œuvre.

Enfin, le plus grand défi est celui d'obtenir la confiance de la population et de se faire connaître d'elle. Aux Rives de la Marne, la défiance envers les institutions reste importante.

Le contrat de ville est jugé par les habitants comme une politique publique peu compréhensible. Une confusion persiste dans l'appellation « politique de la ville », qui fait davantage écho pour les habitants à « la politique municipale ». Or, la politique de la ville ne peut pas à elle seule répondre à tous les sujets des habitants. Les équipes PDV sont souvent limitées dans leurs actions. Souvent, des frustrations se sont cristallisées face aux refus de la Municipalité ou du bailleur d'accéder à l'ensemble de leurs demandes.

3.3 Points forts

L'évaluation à mi-parcours 2015-2018 avait mis en exergue ou confirmé certains aspects tant positifs que négatifs de la mise en place de cette politique publique.

L'évaluation du contrat de ville finale renforce les constats déjà opérés à mi-parcours. Elle démontre l'importance de l'engagement et de la collaboration avec les différents partenaires (Ville, Etat, EPT, Habitants, Associations, Commerçants, Conseil Citoyen...) pour favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier des Rives de la Marne. Mais elle souligne également les limites.

Il peut-être affirmé que le contrat de ville de Saint-Maur-des-Fossés a permis de mettre en place des actions concrètes visant à améliorer la qualité de vie des habitants et, par conséquent, réduire les inégalités.

En effet, l'évaluation met en avant des belles réussites telles que des formations au prestigieux Conservatoire à Rayonnement Régional dispensées gratuitement pendant plusieurs années aux enfants du quartier prioritaire, mais aussi des séjours ou des week-ends de découverte en famille.

En premier lieu, les partenaires institutionnels soulignent le renouvellement important des projets déposés et des porteurs de projets. De surcroît, les actions sont jugées très variées, et balayent ainsi l'ensemble des problématiques définies par le Contrat de Ville.

La politique de la ville a vocation à engendrer des actions innovantes et inédites. Pour exemple, en 2022, parmi les actions déposées, 48 % étaient des actions nouvelles.

Les actions de cohésion sociale mises en place pour les enfants ont un impact significatif sur l'éducation avec des actions comme l'accompagnement à la scolarité.

Cependant, les actions du pilier emploi et développement économique ne permettent pas forcément de quantifier si ces dernières ont permis le retour à l'emploi, d'autant qu'il y a eu un changement de compétence en milieu de contrat.

En outre, plusieurs associations sont implantées au sein du quartier prioritaire. De ce fait, les actions proposées répondent davantage aux besoins de la population et aux réalités du terrain.

La Politique de la Ville a encouragé le travail en réseau des professionnels, des collectivités, des partenaires institutionnels, des associations et de l'État. Cela permet l'expérimentation de nombreux projets, et favorise les échanges entre des structures qui n'auraient pas été amenées à se rencontrer autrement. Cela permet de créer de la synergie et de croiser les regards.

3.4 Recommandations pour le nouveau contrat de ville

Il paraît nécessaire de rendre les contrats de ville plus opérationnels en définissant un portage politique et administratif clair et transversal. Les changements institutionnels ayant parfois compliqué la gouvernance.

Il convient d'impliquer davantage les acteurs de droit commun dans la programmation des contrats de ville. Chaque partie prenante devrait s'impliquer activement.

Le travail d'animation et de coordination du quotidien au plus près du terrain est un travail invisible sur-mesure qui n'est pas mentionné dans les pages du contrat de ville qui parlent de Gouvernance. Et pourtant, ce travail devrait davantage être partenarial entre les acteurs qui participent aux instances de décision.

Il serait utile d'intégrer pleinement l'abattement TFPB au sein des contrats de ville car les sommes engagées dépassent souvent, et c'est le cas pour Saint-Maur, la somme des programmations annuelles.

Il est important de rappeler que la Politique de la Ville ne peut pas faire à la place des politiques publiques, en particulier celles qui doivent être menées par l'Etat, notamment dans le domaine régalien et de l'emploi.

Il serait utile de mieux définir le rôle des conseils citoyens et les attentes par rapport à cette institution. Les textes ne sont pas suffisamment clairs sur le sujet.

Les appels à projets doivent être simplifiés car nombre d'associations se lassent de répondre à ces derniers pour parfois seulement 1000€ de subventions. Les démarches administratives sont trop lourdes pour inciter les associations, qui plus est de quartiers, à déposer des projets. La mobilisation des habitants est déjà complexe, il faut simplifier les procédures.

L'embauche de deux médiateurs par le bailleur pourrait permettre de résoudre la problématique rencontrée en 2017. Ces derniers pourraient patrouiller sur plusieurs quartiers pour permettre des rencontres hors les murs.

Une communication plus large permettrait de rendre plus visible et lisible l'action publique. La difficulté réside dans le fait de communiquer autour de ce dispositif sans faire de discrimination, ni susciter un sentiment d'injustice chez les habitants demeurant hors du quartier prioritaire.

3.5 Les nouveaux contrats de ville : engagements quartiers 2030

Dénommés «Engagements Quartiers 2030 », les nouveaux contrats de ville prendront effet à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 3 à 6 ans avec pour objectif de favoriser l'émancipation par :

- L'éducation,
- L'emploi,
- L'entrepreneuriat,
- La sécurité,
- La qualité architecturale,
- La transition écologique,
- La lutte contre les discriminations.

Les nouveaux contrats:

- Reposeront sur :
 - un zonage actualisé

Après publication d'un décret avant le 31 décembre 2023, le zonage actualisé entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 6 ans et sera basé sur les mêmes critères qu'en 2014 :

- une unité urbaine de plus de 10 000 habitants,
- un nombre minimal d'habitants fixé à 1000,
- un revenu médian inférieur au seuil des bas revenus.

Une cohérence sera recherchée entre le nouveau zonage de la politique de la ville et celui de l'éducation prioritaire, lui-même en cours de réactualisation.

L'instruction du 3 avril 2023 du Ministre chargé de la ville et du logement demande aux Préfets de construire le travail d'actualisation de la géographie prioritaire avec les collectivités (communes et EPT) afin d'être en cohérence avec les réalités locales. Ce travail devra être achevé pour le 31/08.

- une participation citoyenne ravivée

La parole des habitants est un élément central dans l'élaboration des nouveaux contrats de ville. Il est souhaité un renforcement de la participation citoyenne.

- une contractualisation resserrée
- Qui comprendra :
 - un socle de thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier, construite par l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, associations, bailleurs, acteurs publics et privés),
 - les thématiques et projets spécifiques devront être en nombre limité et laissés au libre choix des acteurs locaux sous l'égide du préfet de département
- Basée sur :
 - des financements prévisionnels d'une durée de contractualisation de 3 ans, pour la majorité d'entre eux, formalisée par des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour alléger la charge administrative et la mobilisation de l'ingénierie liées à l'appel à projet.
 - Les contrats devront inclure un volet investissement et des engagements des co-financeurs selon une logique pluriannuelle.

Depuis le mois de juillet, il a été affirmé que dans le Val-de-Marne, 33 QPV ont été maintenus dont celui des Rives de la Marne. Le quartier ne s'est pas détérioré en termes de pauvreté qui demeure toujours le critère unique de définition d'un quartier prioritaire. Ce n'est pas le cas de plusieurs quartiers en dehors du territoire de la commune qui ont vu leur situation socio-économique se dégrader.

L'actualisation de la géographie prioritaire menée par l'Etat montre que le quartier prioritaire des « Rives de la Marne » reste en QPV avec le même périmètre. Le Préfet, a laissé à la libre appréciation des Maires, la possibilité de rester en quartier prioritaire et de mettre en place un nouveau contrat de ville. Sylvain Berrios, Maire de Saint-Maur-des-Fossés, a souhaité poursuivre les efforts engagés par la Municipalité depuis 2015 aux bénéfices des habitants des Rives de la Marne.

Aussi, une première réunion de concertation, en vue de l'écriture du nouveau contrat de ville, avec l'ensemble des acteurs de la PDV a été lancée le 12 juillet. Une deuxième réunion est programmée le 6 octobre 2023 avec les partenaires n'ayant pas pu être présents sur le premier temps de concertation.

Par la suite, des groupes de travail se réuniront entre octobre et décembre pour travailler de manière partenariale sur le **nouveau contrat de ville** qui sera **signé d'ici le 31 mars 2024** pour la période 2024-2030 (circulaire du 31/08/2023 relative à l'élaboration des contrats de ville).